



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ

**VILLE DE LOUISEVILLE  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 707**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 707 décrétant une dépense de 2 593 362 \$ et un emprunt de 2 593 362 \$ pour des travaux de réfection de la rue de l'Érable.***

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 17 août 2021.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,  
Ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière